



LE DIALOGUE SOCIAL  
DANS MA PETITE ENTREPRISE  
DE **L'ÉCONOMIE SOCIALE & SOLIDAIRE**

MODE D'EMPLOI  
2 0 1 9



L'ESPACE RÉGIONAL DE DIALOGUE SOCIAL (ERDS) de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) en Auvergne - Rhône - Alpes rassemble les représentants régionaux des syndicats patronaux fédérés au sein de l'UDES et des organisations syndicales de salariés engagées dans l'ERDS (CFDT, CFE - CGC, CFTC, CGT et UNSA).

L'ERDS travaille plus particulièrement sur les thématiques suivantes :

- Anticiper et accompagner les mutations dans les organisations de l'ESS.
- Faire vivre le dialogue social dans l'ESS par l'accompagnement et la formation des dirigeants et des Instances Représentatives du Personnel (IRP) des structures de l'ESS.
- Développer la formation continue dans toutes les entreprises de l'ESS au bénéfice de tous les salariés.
- Accompagner et former à la fonction dirigeante des structures de l'ESS, notamment dans les très petites entreprises (TPE).

Mode d'emploi à l'initiative de l'UDES, Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire, regroupe 23 groupements et syndicats d'employeurs (associations, mutuelles, coopératives) et 16 branches et secteurs professionnels. Avec plus de 60 000 entreprises, employant plus d'1 million de salariés, l'UDES est la seule organisation multiprofessionnelle de l'économie sociale et solidaire.



# LE DIALOGUE SOCIAL, POURQUOI FAIRE ?

## - Au quotidien, le dialogue social c'est :

- Toutes les formes de négociation, de consultation, d'information et de concertation, entre les travailleurs et les employeurs et/ou leurs représentants.
- Échanger pour améliorer la qualité de vie du travail,
- Partager pour créer de la cohésion dans l'entreprise,
- Communiquer pour renforcer le projet de l'entreprise,
- Exprimer et formaliser l'organisation du travail,

Le dialogue social n'est pas défini juridiquement, chaque entreprise peut le (co-)construire et l'adapter à ses besoins en respectant le cadre légal !



- Performance globale
- Outils de management
- Anticiper, réguler, impliquer
- Consensus



- Intérêts divergents
- Perte de temps
- Méfiance

## - Qu'est - ce qu'on entend par entreprise ?

- Dans l'ESS, les entreprises sont des associations, des coopératives, des mutuelles, des fondations ou encore des entreprises sociales (loi relative à l'ESS du 31 juillet 2014).
- Dans ce mode d'emploi, nous utilisons le terme d'"entreprise" pour parler de l'ensemble formé par les salariés et les dirigeants de l'ESS.



# CONNAÎTRE SES DROITS ET SES DEVOIRS

Toutes les entreprises sont soumises au code du travail qui encadre notamment le dialogue social. En fonction des secteurs d'activités, les partenaires sociaux sont organisés en branches professionnelles et ont négocié des conventions collectives qui adaptent le code du travail aux spécificités de leurs entreprises.

Dans les entreprises de moins de 11 salariés, il n'y a pas d'obligation d'organiser ou de formaliser le dialogue social mais des outils permettent d'aller plus loin pour donner plus d'avantages aux salariés que ce qui est prévu par le code du travail, la convention collective, le contrat de travail ou pour répondre aux nécessités liées au fonctionnement de l'entreprise, à préserver ou développer l'emploi.

*Tout employeur du secteur privé a l'obligation de proposer une couverture complémentaire santé collective à ses salariés. Choisir de façon partagée la mutuelle de l'entreprise, c'est déjà du dialogue social et cela apporte beaucoup pour le climat social.*

## - Des outils pour aller au - delà de ce qui est prévu par la loi dans les entreprises de moins de 11 salariés



### L'ACCORD D'ENTREPRISE

C'est un texte co-construit et proposé par l'employeur au vote des salariés par voie de référendum approuvé aux 2/3 du personnel. Par exemple, la décision d'élire un délégué syndical.

### LA DÉCISION UNILATÉRALE

C'est une formalisation par le dirigeant d'un avantage pour des salariés. Par exemple, l'application volontaire d'une convention collective.

### L'USAGE D'ENTREPRISE

C'est une pratique habituellement suivie dans l'entreprise. À force d'être répétée, la pratique finit par devenir obligatoire. Par exemple, l'organisation d'un déjeuner d'équipe / d'un événement / d'une prime à chaque fin d'année.

➔ Au-delà de 11 salariés, vous pouvez vous faire accompagner. Rendez-vous en dernière page !

**Spécificité ESS :** dans les associations de moins de 11 salariés, la fonction dirigeante est souvent assurée et assumée par des bénévoles.



# ADAPTER LE DIALOGUE SOCIAL AUX BESOINS DE MON ENTREPRISE

Évolution des besoins des adhérents, des lois, des modes de financement... autant de changements qui peuvent mettre en difficulté les salariés et les dirigeants de l'ESS. Pas de panique ! En faisant vivre les échanges sur les conditions de travail, les besoins et les attentes de chacun peuvent être mieux partagés et permettre de surmonter les difficultés.

*L'implication des salariés en CDD, à temps partiel ou en insertion dans les échanges sur les conditions de travail permet de prendre en compte leurs besoins et de les préparer à d'autres expériences professionnelles.*

## CONNAÎTRE ET COMPRENDRE LES RÈGLES D'ORGANISATION DU TRAVAIL DANS L'ENTREPRISE



En partant des besoins des bénéficiaires, il est possible de créer un échange sur les règles de l'entreprise (horaires, rythmes et pauses, congés...) pour que chacun puisse exprimer ses idées et ses contraintes de façon transparente.



Rémunération, périodes de travail atypiques (temps partiel, CDD...) ou encore temps de repos en compensation d'heures supplémentaires, il est important de partager les règles qui s'appliquent pour connaître et comprendre les conditions de travail de chacun.



Pour une arrivée réussie dans l'entreprise, chaque nouveau salarié peut recevoir un livret d'accueil présentant l'entreprise, ses valeurs et les règles d'organisation du travail.

## ET DEMAIN ?

*Pour accompagner les salariés dans leurs parcours professionnel, il est intéressant de diffuser des informations sur les évolutions possibles en termes de métiers, de formations... Les réseaux associatifs et les syndicats professionnels seront vos premiers interlocuteurs à mobiliser !*

# GLOSSAIRE

## BRANCHE PROFESSIONNELLE

Une branche professionnelle regroupe les entreprises d'un même secteur d'activité et relevant d'un accord ou d'une convention collective.

## DIRIGEANT

Personne physique à la laquelle est confiée la direction de l'entreprise.

## COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE (CSE)


Instance unique de représentation du personnel dans les entreprises employant au moins 11 salariés et qui a pour mission de présenter à l'employeur les réclamations individuelles ou collectives relatives aux salaires, à l'application du code du travail et des autres dispositions légales concernant notamment la protection sociale, ainsi que des conventions et accords applicables dans l'entreprise.

## CONVENTION COLLECTIVE

La convention collective contient les règles particulières du droit du travail applicable à un secteur donné (contrat de travail, hygiène, congés, salaires, classification, licenciement, etc.). Elle est conclue par les organisations syndicales représentatives des salariés et les organisations ou groupements d'employeurs.

## EFFECTIF

Nombre de salariés constituant le collectif de travail d'une entreprise à instant donné. Cet effectif se décompte en "équivalent temps plein" (ETP), le plus souvent inférieur à la somme des contrats de travail conclus par l'employeur.



*En proposant des moments d'échanges qui ne sont pas centrés sur le travail, chacun peut partager ses idées et même ses talents cachés !*

## FAIRE VIVRE LE DIALOGUE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL



En créant des espaces et des moments d'échanges sur la qualité de vie au travail, les conditions de travail, la prévention des risques...



Communiquer régulièrement sur les règles d'organisation du travail dans l'entreprise permet à chacun de se rappeler l'organisation interne, par exemple à l'occasion de réunions d'équipe.



Dans les associations, les salariés et les bénévoles ont des rôles différents à jouer et il est important de communiquer sur ces rôles pour que chacun les comprenne et soit valorisé dans ses missions.

*Il y a un poste vacant dans l'entreprise ? Pourquoi ne pas encourager les salariés à postuler en priorité, cela permet de valoriser le travail réalisé et de montrer les évolutions possibles au sein de l'entreprise.*

*Au départ d'un salarié, un échange sur ses missions et ses conditions de travail peut être intéressant pour identifier des améliorations possibles.*



# DES IDÉES POUR AMÉLIORER LA COMMUNICATION DANS MA PETITE ENTREPRISE

Dans les entreprises de l'ESS, le Président et les bénévoles élus sont **les représentants juridiques de la structure employeuse**. Il est donc important de les sensibiliser à cette responsabilité en se rapprochant notamment des syndicats d'employeurs qui proposent des formations et des outils sur les différents aspects de la fonction employeur.

les  
**ÉLUS &  
le CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

*Les échanges peuvent également permettre d'identifier des moyens pour améliorer l'accueil et le maintien de salariés en situation de handicap dans l'entreprise.*

Afin de renforcer les liens entre les salariés et la gouvernance de la structure, il est important d'organiser des **moments de partage d'informations**. Par exemple, des salariés peuvent assister aux réunions du Conseil d'administration.

les  
**SALARIÉS**

## POUR ALLER PLUS LOIN..

*Les entreprises de l'ESS sont composées d'adhérents, d'élus au conseil d'administration, au bureau et de salariés. Des partenaires sont également impliqués dans les projets. Toutes ces personnes peuvent avoir des idées pour donner du sens aux actions de l'entreprise. Pour que le projet de l'entreprise corresponde bien aux attentes de chacun, des espaces de débats peuvent être prévus, par exemple en marge de l'assemblée générale.*

## ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Modalités de choix des représentants du personnel constituant la délégation du personnel du Comité Social et Economique. Ces élections sont obligatoires lorsqu'une entreprise emploie sur 12 mois consécutifs au moins 11 salariés "équivalent temps plein".

## EMPLOYEUR (STRUCTURE EMPLOYEUR), ENTREPRISE

Partie patronale au contrat de travail, le plus souvent une personne morale (association, société...).

## NÉGOCIER, NÉGOCIATION

Démarche par laquelle l'employeur et les organisations syndicales représentatives se rencontrent pour exprimer leur position et parvenir, le cas échéant, à un accord dit collectif doté d'un régime juridique spécifique.

## PARTENAIRES SOCIAUX

Les partenaires sociaux regroupent les représentants des syndicats de salariés et des organisations patronales.

## REPRÉSENTATIVITÉ

Capacité d'exercer les prérogatives que la loi reconnaît à un syndicat, spécialement le droit de conclure des conventions ou accords collectifs. C'est donc un pouvoir d'action et de représentation des salariés.

## SALARIÉ

Personne physique, partie à un contrat de travail dont le cocontractant est l'employeur.

## SYNDICAT

Personne morale ayant exclusivement pour objet la défense des intérêts professionnels des personnes qu'elle représente.

Pour faire vivre le projet d'une petite entreprise de l'ESS, il est important de coordonner les volontés des élus et les actions de l'équipe. Animer la relation entre les salariés et les bénévoles, et prévoir des échanges réguliers entre les salariés et le dirigeant sont les deux leviers à actionner !

## le DIRIGEANT

- Il est important de prévoir des **temps d'échanges individuels** entre le dirigeant et les salariés, même en dehors des entretiens annuels d'évaluation pour pouvoir aborder les questions de l'organisation, de l'adaptation au poste de travail, à la formation du travail régulièrement.
- Il est également intéressant de prévoir des **temps et des lieux d'échanges avec l'ensemble de l'équipe salariée** pour questionner l'organisation du travail, échanger sur les pratiques dans l'équipe, envisager des améliorations...
- Dans certaines entreprises, des salariés doivent travailler à distance. Il est donc nécessaire d'organiser la **communication dans l'entreprise** et auprès de ces salariés par des mails, des réunions téléphoniques... Des associations ou des tiers lieux peuvent même mettre à disposition des salles de visioconférence !

*Quand le projet de l'entreprise est défini, il est intéressant d'identifier le rôle que chacun joue dans sa réalisation. Par exemple, les salariés vont assurer la mise en œuvre opérationnelle des actions en lien avec les partenaires, le dirigeant assurera la remontée des informations auprès du conseil d'administration qui veillera à la réalisation du projet d'entreprise.*

*Il est enfin important de communiquer sur l'état de réalisation du projet d'entreprise auprès des acteurs qui ont participé à sa construction, et de valoriser les réussites !*



# ÊTRE ACCOMPAGNÉ POUR ALLER PLUS LOIN !

Au-delà du dialogue social dans l'entreprise, **les syndicats salariés et les syndicats employeurs sont à l'écoute des salariés et des dirigeants** pour les accompagner dans leurs démarches et relayer leurs besoins auprès d'instances territoriales, régionales et nationales sur le dialogue social, les conditions de travail, les ressources humaines...

D'autres acteurs accompagnent au quotidien les salariés et les dirigeants : DIRECCTE, CARSAT, ARACT, Opérateurs de compétences, mutuelles...

*A noter : des outils pratiques sont à votre disposition comme Chorum Facilit', les guides RH de l'UDES, les outils de l'ARACT...*

En rejoignant un réseau professionnel, salariés et dirigeants peuvent partager leurs expériences au sein du même secteur d'activité ou de la même région et trouver de nouvelles solutions pratiques pour améliorer le dialogue social dans leur entreprise.

## LES SYNDICATS ET GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS

### Acteurs du lien social et familial

Familles rurales | [www.famillesrurales.org](http://www.famillesrurales.org)  
SNAECOS | [www.snaecso.com](http://www.snaecso.com)

### Aide et soins à domicile

ADESSADOMICILE | [www.adessadomicile.org](http://www.adessadomicile.org)  
FNAAFP/CFS | [www.fnaafp.org](http://www.fnaafp.org)  
UNA | [www.una.fr](http://www.una.fr)  
UNADMR | [www.admr.org](http://www.admr.org)

### Ateliers et chantiers d'insertion

SYNESI | [www.synesi.fr](http://www.synesi.fr)

### Entreprises de la coopération de production

URSCOP | [www.scop.org](http://www.scop.org)

### Foyers, résidences sociales et services pour jeunes

CNEA | [www.cnea-syn.org](http://www.cnea-syn.org)

### Logement social

Fédération SOLIHA | [www.soliha.fr](http://www.soliha.fr)

### Missions locales et PAO

AMILAURA | [www.missions-locales.org](http://www.missions-locales.org)

### Mutualité

ANEM | [www.anem.fr](http://www.anem.fr)

### Organismes de formation

SYNOFDES | [www.synofdes.org](http://www.synofdes.org)

### Radiodiffusion associative

SNRL | [www.snrl.fr](http://www.snrl.fr)

### Régies de quartier

SERQ | [www.serq.fr](http://www.serq.fr)

### Sanitaire, social et médico - social privé à but non lucratif

Croix - Rouge | [www.croix-rouge.fr](http://www.croix-rouge.fr)  
NEXEM | [www.nexem.fr](http://www.nexem.fr)  
UNICANCER | [www.unicancer.fr](http://www.unicancer.fr)

### Spectacle vivant

FSICPA | [www.fsicpa.fr](http://www.fsicpa.fr)

### Sport

CNEA | [www.cnea-syn.org](http://www.cnea-syn.org)  
COSMOS | [www.cosmos.asso.fr](http://www.cosmos.asso.fr)

### Tourisme social et familial

GSOTF | [www.gsotf.org](http://www.gsotf.org)

## LES CONFÉDÉRATIONS SYNDICALES DE SALARIÉS DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

CFDT | [auvergne-rhone-alpes.cfdt.fr](http://auvergne-rhone-alpes.cfdt.fr)  
CFE - CGC | [www.cfecgc-auvergnerrhonealpes.org](http://www.cfecgc-auvergnerrhonealpes.org)  
CFTC | [www.cftc.fr](http://www.cftc.fr)  
CGT | [www.cgt-aura.org](http://www.cgt-aura.org)  
UNSA | [www.aura.unsa.org](http://www.aura.unsa.org)

## LES PARTENAIRES ET SOUTIENS DU DIALOGUE SOCIAL EN AUVERGNE RHÔNE - ALPES

### La DIRECCTE : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, du travail et de l'emploi

<http://auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr>

### La CARSAT : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

[www.carsat-ra.fr](http://www.carsat-ra.fr) • [www.carsat-auvergne.fr](http://www.carsat-auvergne.fr)

### L'ARACT : Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail

[auvergnerrhonealpes.aract.fr](http://auvergnerrhonealpes.aract.fr)

Unifaf | [www.unifaf.fr](http://www.unifaf.fr)

Uniformation | [www.uniformation.fr](http://www.uniformation.fr)

La mutuelle Chorum | [www.chorum.fr](http://www.chorum.fr)